

LE VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026

# 100% REMBOURSÉ

EN BONS D'ACHAT AVEC LE Club 

QUANTITÉ LIMITÉE  
À 4 600 PIÈCES



OFFRE  
LIMITÉE À  
1 PRODUIT  
PAR FOYER

64€  
50

TONDEUSE CORPS  
GILLETTE

64,50€ OFFERTS  
EN BONS D'ACHAT

POUR TOUT ACHAT DE 30€

SUR TOUT LE MAGASIN

ET D'UNE TONDEUSE CORPS GILLETTE



Offre réservée aux porteurs d'une carte Club Carrefour et/ou d'une carte Pass rattachée au compte Club, limitée à 1 produit par personne et par foyer pendant la durée de l'opération LE VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026 inclus. Pour bénéficier du remboursement en bon d'achat, achetez la Tondeuse pour le Corps Body+ Intimate GILLETTE (ou Tondeuse à Barbe Beard Trimmer Pro Max GILLETTE ou Coffret de Rasage Labs Body+ Intimate GILLETTE avec 2 sabots et 1 rasoir) et réalisez un minimum de 30 € d'achats hors Carburant et Services (Drive, Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, Cartes cadeaux, Locations de Véhicules, Carrefour Occasion). 4 bons d'achat de 16€ 13 chacun correspondant à la valeur de 100% du montant de ce produit éligible, vous seront remis par l'assistant(e) de caisse. Le premier bon d'achat sera valable du Lundi 28 Septembre 2026 au Dimanche 4 Octobre 2026, le deuxième bon d'achat sera valable du Lundi 5 Octobre 2026 au Dimanche 11 Octobre 2026, le troisième bon d'achat sera valable du Lundi 12 Octobre 2026 au Dimanche 18 Octobre 2026, le quatrième bon d'achat sera valable du Lundi 19 Octobre 2026 au Dimanche 25 Octobre 2026 sur vos prochains achats dans les Hypermarchés Carrefour participants, aucun bon d'achat ne sera accepté en dehors de ces dates. Les bons d'achat sont valables pour tout achat égal ou supérieur à leur valeur indiquée, hors Carburant et Services (Drive, Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, Cartes cadeaux, Locations de Véhicules, Carrefour Occasion). Les bons d'achat sont utilisables en une seule fois. Ils ne peuvent être cédés à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel. Si vous demandez le remboursement d'un ou des produits achetés (en vous référant à l'engagement «le droit de changer d'avis») vous ayant permis d'acquiescer le bon d'achat, ce bon d'achat, ou son montant réajusté au prix final d'achat, devra être restitué dans votre Hypermarché Carrefour. Liste des hypermarchés Carrefour participants sur [carrefour.fr](https://www.carrefour.fr)

RETROUVEZ LES MENTIONS LÉGALES EN FIN DE CATALOGUE